


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20232702-09 Du 27 février 2023 CLOS FOLLÉAS LOCATION MAISON EX BONNEFOY</p>
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	22.02.2023
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.02.2023
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	2		

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Josette FOLLÉAT, 1^{ère} adjointe

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – BRIAND S – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MOUTON J (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MOUTON J (3)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

**CLOS FOLLÉAS
LOCATION MAISON EX BONNEFOY**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de remettre en location la maison située dans l'enceinte du clos Folléas, vacante depuis le décès de Mme BONNEFOY.

Montant du loyer : 300 € / mois

À compter du 1^{er} août 2023

Bail de location conventionnel – durée 6 années.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Considérant que la redevance est annuelle et qu'elle est due pour l'occupation de l'emplacement par une résidence de loisir mobile (mobile home ou caravane) et non pour la durée d'utilisation de ladite résidence ;

- **Accepte** de remettre à la location la maison sise dans l'enceinte du clos Folléas, 6 place de la Vialle pour un montant de **300 € / mois**, à compter du **1^{er} août 2023** ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 28 février 2023.



Hervé BÉAL, Maire

Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance